

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT PAYS DE LA LOIRE		Avis	Commentaires (proposition d'ajouts formulées en gras)
Avant propos		Maintien	
Les enjeux		Modification	Nous proposons la modification suivante, paragraphe 8 : les prélèvements d'eau et <b>les rejets</b> peuvent conduire à des modifications importantes du débit des rivières...
Enjeu 1 : climat	Ce que recouvre l'enjeu	Maintien	La phrase « <i>il est donc indispensable d'associer la politique d'adaptation à celle d'atteinte du bon état des eaux...</i> » est en contradiction avec le paragraphe plus bas commençant par la phrase « <i>l'atténuation est une ambition indispensable à renforcer...</i> » : dans la mesure où les efforts d'atténuation mis en œuvre jusqu'à présent ne se sont pas montrés à la hauteur des enjeux de dérèglement climatique, il nous paraît crucial de mettre largement en avant la nécessité d'une véritable politique visant à l'atténuation du réchauffement climatique qui, comme le dit le paragraphe plus bas « <i>est la seule garante d'une réduction à long terme des effets du dérèglement climatique</i> ». C'est pourquoi nous proposons de remplacer le terme « <i>adaptation</i> » par le terme « <b>atténuation</b> » dans le 2 <sup>ème</sup> paragraphe.
	Ce que dit le Sdage en vigueur	Modification	
	De nouveaux éléments de contexte	Modification	Le nouveau PNAEC est sorti en octobre 2024, il faudrait en tenir compte dans la formulation.
	Piste d'action 1.2.1.4.1 : Guider et fixer un cadre à l'élaboration des réponses aux enjeux du bassin Loire-Bretagne grâce à une stratégie pour faire face au défi climatique	Modification	Il nous paraît important de rappeler l'enjeu de la sensibilisation et des sciences sociales dans le 2. à propos de l'acceptabilité sociale. Le paragraphe pourrait se conclure ainsi « <b>À ce titre, les actions de sensibilisation et les travaux des sciences sociales sont des leviers intéressants pour favoriser l'acceptation sociale et permettre des changements de comportement dans un laps de temps adapté</b> ». Nous souhaitons également mentionner ici l'importance de l'imaginaire voire des travaux de sciences fictifs afin de ne pas se censurer dans les visions du futur et de ne pas se cantonner à une vision négative mais au contraire imaginer des futurs désirables incluant des changements globaux qui paraîtraient impossible à première vue (cf. travaux de Rob Hopkins).
Enjeu 2 : connaissances	Ce que recouvre l'enjeu	Modification	Dans le 3ème paragraphe concernant les micropolluants, la connaissance sur les microplastiques pourrait être ajoutée.
	Ce que dit le Sdage en vigueur	Maintien	
	De nouveaux éléments de contexte	Maintien	
	Piste d'action 2.2.2.4.1 Conforter les réseaux et renforcer la connaissance sur l'eau et les milieux associés au bassin versant pour mieux les gérer	Modification	Nous proposons les ajouts suivants : - une 3ème puce au premier paragraphe des pistes d'action : <b>l'équipement en station de mesure quand elles sont manquantes.</b> - à la 4ème puce, deuxième paragraphe : anticiper les effets du dérèglement climatique sur tous les milieux aquatiques et les espèces inféodées, <b>dont les espèces exotiques envahissantes</b>  Sur le sujet de l'optimisation des dispositifs de collecte des données, il est nécessaire de veiller à la pérennité de ces dispositifs, en particulier quand les données collectées peuvent être utilisées pour de multiples objectifs. L'optimisation de ces dispositifs doit être conduite sous expertise scientifique, et non pour des raisons économiques, dans le but de ne pas conduire à la rupture de séries historiques de données, ce qui a trop souvent été le cas par le passé.
	Piste d'action 2.2.2.4.2 Améliorer le partage et l'accès à cette connaissance pour éclairer les choix gérer	Maintien	Le conditionnement du financement public à la production de données sous un format compatible avec les outils publics de bancarisation nous paraît important. En effet trop de données passées se sont retrouvées perdues dans des petites bases de données non maintenues, et de ce fait inexploitable.
	Piste d'action 2.2.2.4.3 Communiquer et favoriser la sensibilisation et la prise de conscience pour accompagner les transitions et affronter les ruptures	Modification	Nous proposons l'ajout d'une 3ème puce : « <b>impliquer davantage les citoyens dans la gouvernance</b> »
Piste d'action 2.2.2.4.4 Évaluer l'efficacité des politiques de l'eau	Modification	Nous proposons l'ajout suivant : « <b>Pour demain, une des pistes d'action est de mieux apprécier les coûts de l'inaction face au dérèglement climatique auquel il faudrait intégrer également le coût des dégradations</b> »	
Enjeu 3 : gouvernance	Ce que recouvre l'enjeu	Maintien	La notion de solidarité est ici fondamentale, tout comme la compatibilité des documents d'aménagement et d'urbanisme avec le SDAGE et les SAGE. À ce titre, pour information, certains SAGE peuvent préciser et détailler les modalités d'intégration, comme par exemple le SAGE Estuaire de la Loire qui a sorti un « <i>Guide de prise en compte du SAGE Estuaire de la Loire dans les documents d'urbanisme</i> ».
	Ce que dit le Sdage en vigueur	Modification	Sur le 2ème paragraphe, il nous paraît important de rappeler ici que la Loire en Pays de la Loire est identifiée comme nécessitant un SAGE depuis 2 SDAGE, sans résultat... Concernant les analyses économiques mentionnées à la dernière phrase, il faudrait préciser (par exemple en virgules), que ces dernières <b>doivent prendre en compte les services écosystémiques et ne pas se limiter à une vision à court terme.</b>
	De nouveaux éléments de contexte	Modification	Parmi les nouveaux éléments de contexte, le rapport de Greenpeace sur la gouvernance dans les CLE et les doubles casquettes de certains élus mériterait d'être également mentionné.
	Piste d'action 3.2.3.4.1 Agir au niveau du bassin versant, l'échelle pertinente pour une gestion globale et durable de l'eau, favorisant les solidarités entre les territoires (des sources à la mer) et les usagers	Modification	Nous proposons un ajout dans le dernier paragraphe, dernière phrase : « <b>pour pouvoir être mis en œuvre, ces leviers doivent être acceptables socialement, et accompagnés s'ils ne le sont pas à première vue (sensibilisation, changement de pratique...).</b> »
	Piste d'action 3.2.3.4.2 S'appuyer sur le Sage, l'outil de planification local basé sur une gestion globale et concertée des acteurs du territoire, afin de porter la stratégie de territoire de façon globale dans les autres politiques sectorielles	Modification	Nous sommes tout à fait d'accord avec le besoin de renforcer le rôle des CLE, pour mieux faire connaître leurs actions, et ainsi que de l'organisation d'inter-CLEs. Dans la dernière puces des pistes d'actions, nous proposons de mentionner dans la parenthèse également <b>le modèle des conventions citoyennes et une réflexion sur des moyens de valorisation du bénévolat.</b>
	Piste d'action 3.2.3.4.3 Mettre en place des schémas de gouvernance portant la stratégie du territoire à l'échelle du bassin versant	Modification	Dans la 2ème puce, sur les schémas de gouvernance, il nous paraît important de rappeler le besoin de les rendre aussi lisibles et accessibles pour le grand public.
	Piste d'action 3.2.3.4.4 Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques	Modification	Nous proposons l'ajout d'une 4ème puce : « <b>mettre en cohérence, quand cela est pertinent, les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau, les structures GEMAPIENNE, les structures porteuses de SAGE (cohérence territoriale voire structurelle)</b> »
Enjeu 4 : milieux aquatiques	Ce que recouvre l'enjeu	Modification	Dans la 3ème puce, nous proposons les modifications suivantes : « ... à la fonctionnalité des sols (imperméabilisation, mise à nu, <b>drainage</b> , altération du bocage...). Ces modifications entraînent une aggravation de l'érosion dans les sols, le colmatage du lit des cours d'eau et <b>une accélération du cycle de l'eau.</b> » Dans le 5 <sup>ème</sup> paragraphe, il serait plus précis de remplacer « certaines pratiques agricoles » par « les pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement » Enfin, il manque <b>l'évapotranspiration</b> et la représentation de l'eau verte dans le schéma, ce qui nous paraît pourtant essentiel.
	Ce que dit le Sdage en vigueur	Maintien	
	De nouveaux éléments de contexte	Maintien	
	Piste d'action 4.2.4.4.1 Renforcer la préservation et la restauration des capacités de résiliences des bassins versants	Modification	Nous proposons les ajouts suivants : - 1 <sup>er</sup> paragraphe : « <b>les capacités d'autoépuration, d'écrêtement des crues, de rétention de l'eau, de régulation des débits des cours d'eau, ou d'atténuation des inondations et des sécheresses sont liées au bon fonctionnement du bassin versant.</b> » - dernière puce des pistes d'action : « <b>supprimer les plans d'eau les plus impactants, et déconnecter les plans d'eau connectés, dans le cadre d'une réflexion globale tenant compte de la biodiversité</b> »
	Piste d'action 4.2.4.4.2 Renforcer la préservation des fonctionnalités des écosystèmes, levier indispensable pour faire face au changement climatique et accompagner les activités	Maintien	
	Piste d'action 4.2.4.4.3 Renforcer la préservation, l'entretien et la restauration des zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités	Modification	Il nous paraît important d'insister sur l'importance particulière de certaines catégories de zones humides, que sont les zones humides de source de cours d'eau et les zones humides inondables, qui offrent des services à haute valeur ajoutée, pour lesquelles la possibilité de compensation devrait être extrêmement réduite. De plus, la phrase de la dernière puce « <b>Renforcer le suivi de l'évolution de ces milieux</b> » pourrait être complétée par « <b>, dont les zones de compensation, qui devraient faire l'objet d'un suivi à long terme.</b> »
	Piste d'action 4.2.4.4.4 : Rétablir la biodiversité aquatique	Maintien	
Piste d'action 4.2.4.4.5 Renforcer la restauration des fonctionnalités des sols	Maintien		
Enjeu 5 : quantité	Ce que recouvre l'enjeu	Maintien	
	Ce que dit le Sdage en vigueur	Maintien	
	De nouveaux éléments de contexte	Modification	Le rapport France Stratégie perspectives 2050, et ses conclusions, mériterait d'être ajouté aux éléments de contexte.
	Piste d'action 5.2.4.4.1 : Penser et mettre en œuvre la sobriété comme un préalable en s'appuyant sur une analyse globale	Modification	Ce paragraphe gagnerait à évoquer les « gros » consommateurs d'eau particuliers, comme par exemple les piscines individuelles avec une action de communication ciblée. Sur la première bulle, il faudrait compléter : « <b>Demain, il est primordial de poursuivre les actions sur la sobriété inscrite dans le SDAGE actuel pour tous les usages.</b> » Sur la dernière puce : « <b>la possibilité de réutiliser les eaux usées traitées lorsque c'est pertinent localement, conditionnée à l'accompagnement de changements de pratiques globaux et à la bonne connaissance des rejets du bassin et de leur rôle éventuel de soutien d'étiage.</b> »
	Piste d'action 5.2.4.4.2 : Améliorer la gestion équilibrée et durable de la ressource entre les besoins des milieux et les usages en périodes de basses eaux (été et printemps)	Maintien	
	Piste d'action 5.2.4.4.3 : Placer le fonctionnement du régime hydrologique au cœur des réflexions à propos des possibles stockages hors période de basses eaux	Modification	Nous proposons de compléter ainsi la 1ère puce : « <b>la préservation des milieux naturels, de leurs besoins (toute l'année) et du régime hydrologique des eaux</b> »
	Piste d'action 5.2.4.4.4 Assurer l'alimentation en eau potable des usages prioritaires pour le futur	Modification	Nous suggérons cette modification : « <b>La configuration du bassin Loire Bretagne permet permettrait de disposer, en l'absence de pollutions diffuses, de nappes souterraines de bonne qualité...</b> »
	Piste d'action 5.2.4.4.5 Adapter la gestion de crise aux évolutions du dérèglement climatique	Modification	Il nous paraît important de rappeler que la gestion de crise est un dispositif ayant vocation à s'appliquer 2/10 années. Nous proposons d'ajouter une dernière puce : « <b>d'appliquer les arrêtés cadres sécheresses à toutes les eaux et nappes obligatoirement</b> »
Enjeu 6 : qualité	Ce que recouvre l'enjeu	Modification	Nous proposons quelques modifications : - 1 <sup>er</sup> paragraphe, dernière phrase : « <b>substances toxiques ou nuisibles</b> » au lieu de « <i>substances</i> » - 2 <sup>ème</sup> paragraphe : remplacer la phrase « <i>qu'il s'agit de pollutions par les nitrates, le phosphore (à l'origine de l'eutrophisation)</i> » par « <b>qu'il s'agit de pollutions par les nitrates (majoritairement à l'origine de l'eutrophisation en mer), les phosphates (majoritairement à l'origine de l'eutrophisation en eau douce)</b> ». En effet, l'azote (nitrates) est limitant en milieu marin, alors que c'est le phosphore (phosphates) qui l'est en eau douce. - 2 <sup>ème</sup> paragraphe : le mot « <b>métabolites</b> » pourrait être remplacé juste après la mention des micropolluants, par ex « <b>les micropolluants... (PFAS) et leurs métabolites</b> » - 5 <sup>ème</sup> paragraphe, pour ce qui concerne les pesticides, il nous paraît possible d'aller plus loin que la réduction et d'envisager clairement leur suppression à terme. Autant pour les micro-polluants, il n'y a pas toujours d'alternatives ou de solutions actuellement existantes, autant pour les pesticides, il est prouvé qu'il y en a. Envisager leur interdiction, en particulier sur les aires d'alimentation des captages, et semble raisonnable, étant donné leur nocivité prouvée sur l'environnement et sur la santé humaine, et leur capacité à rester très longtemps dans les sols au travers de leurs métabolites. Nous soulignons par ailleurs l'absence de la pollution par le tritium et les centrales nucléaires de cet enjeu.
	Ce que dit le Sdage en vigueur	Modification	Dans le 2 <sup>ème</sup> paragraphe, il est plus précis de citer : « <b>nitrates et phosphates</b> » ou bien « <b>azote et phosphore</b> » car elles recouvrent deux notions différentes : les dernières sont des éléments chimiques : N pour azote, et P pour phosphore, alors que les premières sont des molécules contenant ces éléments (NO <sub>3</sub> pour nitrates, et PO <sub>4</sub> pour phosphates)
	De nouveaux éléments de contexte	Modification	Il nous paraît important de mentionner la loi PFAS et de rappeler que nous sommes dans l'attente de la réglementation sur les captages sensibles et le développement des arrêtés ZSC.
	Piste d'action 6.2.4.4.1 Réduire les émissions des pollutions ponctuelles, pour la santé humaine et la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité	Modification	Si le concept d'interdiction complète des pesticides (et pas seulement de réduction) à moyen terme est retenu plus haut, il faudrait l'ajouter ici comme une piste d'action, : « <b>accompagner la réduction des pesticides, avec en ligne de mire une interdiction complète</b> » Pour être complet, il faudrait également rappeler la lutte contre les microplastiques et l'amélioration de la connaissance de cette pollution.
	Piste d'action 6.2.4.4.2 Préserver une eau de bonne qualité, préalable indispensable à notre santé, à notre survie et à celle des milieux aquatiques et de la biodiversité	Modification	Nous proposons d'ajouter la piste d'action suivante : « <b>interdire l'utilisation d'intrants chimiques (pesticides et engrais azotés) sur les aires d'alimentation des captages</b> »
	Piste d'action 6.2.4.4.3 : Préserver les milieux aquatiques et la biodiversité, et leurs capacités auto-épuration, pour lutter contre les pollutions diffuses	Maintien	Le fait « <i>d'envisager la transformation des modèles existants et/ou l'émergence de modèles alternatifs</i> » est extrêmement positif et doit être un point fort de ce document. ainsi que les notions : adaptations de l'agriculture, maintien et développement de l'agriculture biologique, contrat social entre producteurs bio et consommateurs, prévues dans le 1 <sup>er</sup> paragraphe des pistes d'action pour demain.
	Ce que recouvre l'enjeu	Maintien	
Ce que dit le Sdage en vigueur	Maintien		
De nouveaux éléments de contexte	Maintien	Nous mentionnons l'existence de la campagne La Belle Plage portée par Eau et Rivières de Bretagne qui, sur la base des données publiques de l'ARS, publie un classement différent sur l'appréciation des résultats et les risques pour les baigneurs de se retrouver face à une eau dont la qualité de baignade n'est pas bonne.	
Piste d'action 7.2.4.4.1 Renforcer les réseaux d'acteurs à l'interface terre-mer pour faire émerger des ambitions communes	Maintien		
Piste d'action 7.2.4.4.2 Préserver et renforcer la biodiversité estuarienne, côtière et marine	Modification	3 <sup>ème</sup> paragraphe : nous proposons de compléter la phrase « <b>Les proliférations des espèces, invasives ou non, et de micro ou de macro-algues (parfois nuisibles voire toxiques), risquent de se produire plus souvent en raison du changement climatique.</b> » Il est question ici de préciser les effets potentiellement mortels pour les humains et/ou la faune et la flore marine, de certaines de ces proliférations : marées vertes (macro-algues) ayant conduit à des morts d'humains et d'animaux, blooms de phytoplancton toxique pouvant conduire, soit à des mortalités de faune marine, mais le plus fréquemment à la contamination des coquillages consommés par les humains (toxines diarrhéiques, paralysantes et amnésiantes)	
Piste d'action 7.2.4.4.3 Poursuivre la réduction de l'eutrophisation des eaux côtières et de transition	Maintien	Nous rappelons ici que pour le problème des marées vertes, les travaux de modélisation d'Ifremer (vulgarisés dans l'ouvrage : Les marées vertes. 40 clés pour comprendre, auteur Alain Ménesques, Editions QUAE, 2018) ont montré qu'il était nécessaire de réduire à 10 mg/L les teneurs en nitrates dans les rivières bretonnes, si l'on voulait réduire notablement la production des algues vertes dans les sites très confinés (les plus touchés). La teneur en nitrates est à l'heure actuelle toujours largement dépassée (30 à 70 mg/L) dans les rivières bretonnes et de la Loire-Atlantique, entre autres.	
Piste d'action 7.2.4.4.4 : Promouvoir des actions plus ambitieuses pour supprimer les rejets (terrestres et marins) en mer et améliorer la qualité de l'eau	Ne se prononce pas		
Piste d'action 7.2.4.4.5 : Aménager le littoral en prenant en compte le dérèglement climatique	Ne se prononce pas		
Calendrier et programme de travail			Nous regrettons que les consultations du public n'aient pas pu bénéficier de l'état des lieux finalisé pour le bassin.
Avis global			Le document qui nous est proposé sous consultation est un document ambitieux et à la hauteur des enjeux du dérèglement climatique et de la gestion de l'eau. Il est intéressant que dans la présentation des enjeux et donc des futurs chapitres du SDAGE, les sept enjeux soient indissociables et tous d'égale importance. Les concepts de transversalité et de vision globale sont en effet cruciaux pour aborder les enjeux climatiques et environnementaux qui sont désormais les nôtres. Les pistes d'actions sont complètes et englobantes. Reste à ce qu'elles soient réellement et pleinement mises en œuvre par la suite.